

**EXTRAIT N°010 du 11/01/21**

L'an Deux Mille Vingt et un, le 11 janvier, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de JARRIE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle André Malraux à JARRIE, sous la Présidence de Monsieur Raphaël GUERRERO.

Étaient présents : Ivan DELAITRE, Jocelyne NERINI DI LUZIO, Michel DOFFAGNE, Nathalie DENIS-OGIER, Jean-Michel PARROT, Céline VIOLA, Mario CATENA, Bernard LE RISBE, Jean-Pierre AUBERTEL, Alice COLIN, Robert MARTINEZ, Jean-Marie HAURAY, Françoise GASSAUD, Yolande FORNIER, Philippe POURRAT, Daniel MARTINET, Elisabeth PLANTEVIN, Sandrine DESHAIRS, Séverine SOLIS, Florence COGNE, Marjorie MOGNIAT, Benjamin PEREZ, Rénald BOULESTIN, Thierry LEROY

Étaient absents – excusés : Séverine SERRANO, François BERNARD

**Objet : Carte scolaire et critères de dérogation**

Afin de répondre au mieux aux demandes de dérogation scolaire déposées par les familles et de garantir un bon équilibre des effectifs dans les différentes écoles de la commune, une carte scolaire et des critères de dérogation spécifiques ont été établis en collaboration avec les parents d'élèves élus.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver la carte scolaire et les critères de dérogation afin qu'ils soient rendus officiels pour l'examen des demandes de dérogation de la rentrée scolaire 2021.

Afin de prendre en compte les nouvelles familles qui s'installeront prochainement sur la commune en raison des constructions en cours, une nouvelle carte scolaire sera amendée et délibérée pour la rentrée scolaire 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la carte scolaire et les critères de dérogation tels que présentés afin qu'ils soient rendus officiels pour l'examen des demandes de dérogation de la rentrée scolaire 2021, et ce, à l'unanimité.

Ce que le Conseil Municipal accepte.

Ainsi fait et délibéré, les jours, an, mois que dessus.

Fait à Jarrie, le 14 janvier 2021

Le Maire,

Raphaël GUERRERO



*Nombre de votants : 25*

*Pour : 25*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*